



LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

11 273 habitants / Chef-lieu de canton / Sous-Préfecture / Petite Ville de Demain
Ville Centre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (48 communes) / 185 agents

(Département des Pyrénées-Atlantiques)

RECRUTE

Un.e Agent.e technique du service VOIRIE

En charge de l'exploitation et de l'entretien de la voirie et des espaces publics

Cadre C de la Fonction Publique Territoriale ou Contractuel
Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux

I – MISSIONS

Au sein du service Voirie / Exploitation, sous la responsabilité de l'adjoint au responsable, l'agent aura pour missions :

- Suivi et maintenance de la signalisation verticale et horizontale
- Élaboration de planning d'organisation de chantiers
- Réalisation de travaux d'entretien courant de la chaussée et trottoirs
- Surveillance et entretien courant des ouvrages d'art
- Réalisation et entretien de l'ensemble du mobilier urbain et équipements de voirie
- Participation en renfort aux travaux des équipes de réseaux
- Contrôle, surveillance, pose et dépose de la signalisation temporaire de chantiers ou des dangers sur voirie (public/privé)
- Réalisation de travaux de maçonnerie de voirie (aménagement de trottoirs, constructions clôtures, aménagements d'espaces publics, etc...)
- Intervention d'urgence d'accidents sur la chaussée (nettoyage, signalisation, réparation)
- Participation à la viabilité hivernale (patrouillage et interventions de déneigement, sablage, salage, etc...)
- Renfort sur équipes du centre technique (réseaux, manifestations, autres...)

II – PROFIL / COMPETENCES

- Maîtrise des techniques d'entretien et de maintenance des voiries et chaussées
- Maîtrise de la réglementation sur la signalisation routière urbaine (verticale et horizontale)
- Maîtrise de la lecture de plans
- Maîtrise de l'outil informatique (pro logiciels --- SIG et géo localisation apprécié)
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Être force de proposition dans l'élaboration de projets
- Savoir s'adapter aux demandes formulées par les usagers, élus et services
- Assurer une bonne gestion et un bon entretien du matériel confié
- Sens du travail en équipe, qualités relationnelles, sens de l'écoute
- Savoir rendre compte
- Capacité d'adaptation (gestion de l'urgence)
- Permis VL / PL
- CACES engins de chantier voirie
- Attestation AIPR (exécuteur)

III – CONDITIONS D'EXERCICES

- Travail à l'extérieur
- Travail sous circulation
- Port de charges
- Possibilité de travailler en horaires décalés, la nuit ou le week-end selon nécessité de service
- Astreintes
- Devoir de réserve et sens du service public
- Disponibilité, ponctualité et assiduité
- Être rigoureux, dynamique et réactif
- Être autonome et organisé(e)
- Port des EPI

IV – REMUNERATION ET AVANTAGES

Statutaire
Régime indemnitaire
Participation employeur à la santé et à la prévoyance
Chèques déjeuners

V - DÉPÔT DES CANDIDATURES

Adresser une lettre de motivation manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae à Monsieur le Maire d'Oloron Ste-Marie **avant le dimanche 18 août 2024 à :**

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
2 Place Clémenceau
CS 30138
64404 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX

Poste à pourvoir rapidement.

VI - RENSEIGNEMENTS

Service voirie / exploitation : Philippe Mendy, Responsable de service :
p-mendy@oloron-ste-marie.fr
05.59.39.28.97.

Service des Ressources Humaines :
drh@oloron-ste-marie.fr
05.59.39.99.99.